

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/280 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CENTRALE DE LUCCIANA AU FIOUL LEGER DANS L'ATTENTE DU GAZ NATUREL DANS LA PERIODE TRANSITOIRE

---

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier  
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles  
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne  
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite  
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar  
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,

**VU** la motion déposée par le Président de l'Assemblée de Corse,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE**, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'article 77 de la loi du 13 mai 1991 portant création de la CTC et l'article 29 de la loi du 22 janvier 2002 qui confèrent à la Corse des pouvoirs étendus en matière énergétique,

**CONSIDERANT** l'article L. 4424-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** les objectifs fixés par la Collectivité Territoriale de Corse en matière de production d'énergie renouvelable au travers de son Plan énergétique et de son Plan de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie adoptés par délibérations n° 05/225 AC du 24 novembre 2005 et n° 07/275 AC du 7 décembre 2007,

**CONSIDERANT** « l'étude comparative d'un fonctionnement en phase transitoire des moteurs de la future centrale de Lucciana au fioul lourd et au fioul léger » d'octobre 2011, réalisée par la Collectivité Territoriale de Corse,

**CONSIDERANT** la position officielle exprimée par le Président du Conseil lors du Comité de suivi du plan énergétique en date du 5 octobre 2011,

**CONSIDERANT** le courrier adressé au Préfet de Corse par le Président du Conseil Exécutif en date du 17 octobre 2011,

**CONSIDERANT** l'annonce faite par le Préfet, lors du Comité de suivi du plan énergétique en date du 5 octobre 2011, de la tenue prochain d'une réunion interministérielle consacrée à la problématique de l'alimentation énergétique de la Corse,

**CONSIDERANT** le planning contraint qui impose des décisions avant la fin de l'année,

**CONSIDERANT** les débats qui se sont tenus à l'Assemblée de Corse le 28 octobre 2011 lors de la présentation de stratégie énergétique,

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DEMANDE** au Gouvernement la tenue, dans les plus brefs délais, de la réunion interministérielle annoncée par le Préfet de Corse lors du comité de suivi du plan énergétique,

**DEMANDE** au Gouvernement une décision rapide sur la proposition du Président d'ERDF, d'alimenter la Corse en gaz naturel liquéfié (GNL), à partir de barges en mer,

**DEMANDE** au Gouvernement la prise en compte de la position exprimée par le Conseil Exécutif et par l'Assemblée de Corse en faveur de la mise en œuvre d'une seule barge en Haute-Corse combinée à la réalisation du Cyrénée pour alimenter la future centrale du Grand Ajaccio,

**DEMANDE** au Gouvernement d'acter l'alimentation de la centrale de Lucciana au fioul léger en phase transitoire et dans l'attente du gaz naturel ».

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI